

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1681

Artikel: L'Europe en peine : de Gaz de France à Swisscom
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Europe en peine: de Gaz de France à Swisscom

L'intérêt national entrave le bon fonctionnement du marché européen. Surtout quand les sociétés, dont l'Etat est l'actionnaire principal, suscitent l'appétit d'entreprises étrangères. Ainsi les investisseurs minoritaires subissent à leur désavantage les diktats des autorités politiques.

L'acte premier, fondateur de l'Union européenne, fut, avant le traité de Rome, le traité de Paris (1950) créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il exprimait d'abord une volonté de paix. Si la guerre avait besoin de marchands de canon, la mise en commun du marché de l'acier rendait impossibles les réarmements, Krupp contre Schneider, la Ruhr face au Creusot. Ses signataires soulignaient avec force ce besoin de construire la paix en dur et non pas simplement en papier, facile à chiffonner. «Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique». (Préambule du traité)

En cinquante ans, quel chemin parcouru, sur le plan institutionnel, par l'ouverture du marché commun démonopolisé, par la réussite de sociétés-phare comme EADS produisant Airbus. Mais la mise en place d'entreprises transnationales dans les secteurs-clés se heurte toujours à la méfiance. Deux exemples récents. Le Conseil fédéral ne veut pas que Swisscom

achète une société irlandaise dans la mesure où elle assure le service universel. La Suisse, actionnaire majoritaire, apparaît en position dominante et exposée comme telle à des revendications du personnel ou de la clientèle. Et, deuxième exemple que nous offre l'actualité, le gouvernement français impose la fusion Gaz de France-Suez pour contrer l'OPA éventuelle de Enel, numéro un italien. Et la Belgique s'inquiète à son tour car l'Etat français devenant l'actionnaire principal de Suez pourra s'immiscer dans sa politique énergétique.

Cinquante ans après le traité de Paris, les «réalisations concrètes» provoquent encore la suspicion lorsque la société qui intervient dans un domaine sensible, par exemple l'énergie, est dominée par un actionnaire majoritaire étatique. Subsidiairement, le rôle des actionnaires minoritaires est, dans ces cas de figure, mal défini. Ils subissent les diktats de l'autorité politique, au mépris de leur intérêt comme l'a montré l'intervention abrupte du Conseil fédéral dans les choix stratégiques de Swisscom.

(ag) Suite de l'article en pages 4 et 5

Sommaire

L'article constitutionnel sur l'éducation soumis au vote le 21 mai concerne aussi la formation professionnelle.
page 2

Les femmes souffrent toujours de discriminations salariales à la barbe du 8 mars.
page 3

Les patrons de l'économie suisse souhaitent écarter définitivement l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.
page 4

L'Etat social, malgré les critiques, assure justice et égalité des chances pour le plus grand nombre.
page 5

Une initiative veut rendre imprescriptibles les crimes pédophiles.
page 6

Allocations

Un enfant, de sa naissance à l'âge adulte, n'est pas seulement affaire privée. C'est aussi l'avenir de la société qui est en jeu. Cette reconnaissance relève d'une décision politique et, logiquement, c'est le budget de l'Etat qui doit en assumer le coût.

Edito page 3

economiesuisse n'est pas la Suisse

En écartant sèchement l'option d'une adhésion à l'Union européenne, *economiesuisse* défend des intérêts sectoriels et une étroite idéologie néolibérale.

La position antieuropéenne d'*economiesuisse* pèsera lourdement dans le débat sur l'adhésion à l'UE. L'engagement inverse des socialistes n'aura pas le même poids. Difficile de mener une politique économique et sociale contre la volonté de la centrale patronale censée représenter l'intérêt supérieur de la nation. Mais, est-il besoin de le rappeler, *economiesuisse* n'est qu'un lobby défendant, pour faire court, les intérêts des grandes entreprises financières et industrielles. Les bilatérales ont éliminé un nombre important d'obstacles que rencontraient les entreprises. La libre circulation des travailleurs était le dernier combat pour lequel *economiesuisse* s'affichait en faveur de l'Europe. Le combat étant gagné, la centrale patronale a changé de camp. Il reste évidemment des obstacles à une pleine participation des entreprises suisses au grand marché. C'est notamment la persistance des frontières douanières génératrices de tracasseries administratives. Les petites entreprises exportatrices en souffrent, mais les multinationales qui ont assez de spécialistes évitent facilement ces obstacles.

Par les bilatérales, les banques ont obtenu la sauvegarde du secret bancaire. Les dispositions compensatoires pour combattre l'évasion fiscale vers la Suisse peuvent être contournées facilement. Nos banques continuent donc d'accueillir les fraudeurs du fisc. A l'intérieur de l'Union, l'Autriche et le Luxembourg ont obtenu un statut analogue et peuvent « concurrencer » la place financière suisse avec les mêmes armes. Le secret bancaire n'est donc pas, en l'état, une raison pour les banques de refuser l'adhésion. Mais l'image d'une Suisse indépendante est bonne pour la place financière. Même si les banques de Luxembourg ou de Vienne sont aussi discrètes que celles de Zurich ou Genève, les clients se sentent plus sûrs sous le drapeau helvétique. Rappelons aussi que les négociations sur la libre circulation des services ont échoué, notamment parce que les banques et les assurances s'y opposaient. Elles n'y trouvaient aucun avantage. Massivement présentes dans les pays de l'Union, elles peuvent faire tout ce qui ne leur est pas permis à partir de la Suisse. En refusant la libre circulation, les banques suisses se protègent, en revanche, des offres de service des

banques implantées dans l'Union et non présentes sur notre marché. Une adhésion priverait nos banques de la protection de leur marché intérieur. Ce serait bon pour les clients que nous sommes, mais pas pour les banques.

Economiesuisse défend avec ardeur les thèses néolibérales: diminution de la pression fiscale et amaigrissement de l'Etat. L'adhésion implique une TVA à 15%. Il s'en suivrait une rude bataille politique qui mettrait les néolibéraux en position difficile. Comment obtenir une baisse globale de la pression fiscale ou autres prélèvements obligatoires avec une grosse progression de la TVA? C'est probablement la perspective de ce grand chambardement qui fait le plus peur à la centrale patronale.

Une adhésion offrirait des droits supplémentaires aux salariés: protection contre les licenciements, limitation de la durée du travail et participation. Raison supplémentaire pour *economiesuisse*, qui fait de la flexibilité du marché du travail une vertu cardinale, de dire non à l'Europe. On peut donc, dans l'intérêt de la Suisse, ne pas partager les vues d'*economiesuisse*. at

Suite de la première page

L'Europe en peine

Alternative

La première des solutions est libérale. Certainement celle dont rêve Bruxelles. Les sociétés des secteurs-clés sont non seulement privées de tout monopole, mais privatisées. La privatisation crée des relations d'actionnaires à actionnaires et non plus d'Etat à Etat. Elle a en contrepartie le désavantage de privilégier la recherche du profit au bénéfice des détenteurs

du capital. Dans l'esprit de Bruxelles et du Conseil fédéral, des directives doivent garantir le respect, par les sociétés privées, des exigences du service universel: l'approvisionnement, l'accès égal pour tous au marché. C'est la liberté régulée.

La deuxième solution serait que les sociétés dont l'actionnaire majoritaire demeure l'Etat et qui interviennent sur le marché désormais ouvert défi-

nissent statutairement leur stratégie: non pas la recherche du profit mais le plus juste prix. Répétons une fois encore que les superbénéfices dont on fait grand mérite à Swisscom signifient que la société ne pratique pas les prix les plus bas ou n'investit pas assez dans la recherche et que l'actionnaire majoritaire n'a pas défini clairement sa mission de service public. En cas de fusion avec une société étrangère

- mais l'association est aussi une formule possible - des garanties de respect du partenaire et d'égalité de traitement doivent de même être statutairement assurées.

Cette proposition fut jugée naïve, nous en avons eu l'écho. Et pourtant l'article 3, lettre c, de la CECA esquisse exacte-

Suite de l'article en page 5

Stigmatisé mais indispensable

Dans ces colonnes, nous avons largement présenté l'argumentaire de Markus Mugglin. Toutes les données disponibles contredisent les prédictions catastrophistes - économiques, sociales, démographiques et financières - des fondamentalistes de la libéralisation et du marché.

L'analyse de l'Américain Peter Lindert, historien de l'économie, parvient à des conclusions très proches, sur la base de données concernant 22 pays durant les 250 dernières années: des dépenses sociales élevées n'affaiblissent pas l'économie d'un pays. Le scénario préféré de nos politiciens bourgeois et de leurs économistes-idéologues ne tient pas la route: il est illusoire de croire que des réductions d'impôts, conjuguées à la compression des dépenses sociales, vont libérer des ressources pour l'investissement et finalement stimuler la croissance.

Comment les Etats-providence européens s'en sortent-ils face aux Etats-Unis aux structures étatiques plus légères? Tout d'abord le modèle social européen a mis au point une combinaison fiscale où prédominent les impôts indirects, combinaison plus favorable à la croissance. Alors que les pays plus libéraux tablent d'abord sur l'imposition du capital et du revenu et taxent plus fortement l'investissement et le travail. On observe également des différences notables sur le marché du travail. Si les Etats-Unis privilégient les boulots à très bas salaires et

connaissent une très importante population carcérale jeune, les Etats « sociaux » offrent une formation de base égalitaire, une formation professionnelle, des possibilités de recyclage et encouragent le travail des femmes, toutes mesures favorables à la croissance économique.

Lindert met également en cause le système de santé américain, insuffisant pour une large partie de la population, tout comme la durée relativement élevée de la vie active - retraite effective vers 70 ans - deux phénomènes qui plombent la productivité.

La crise financière que va provoquer le vieillissement de la population sera plus facilement surmontée en Europe qu'aux Etats-Unis, prétend l'économiste. La qualité et la quantité des prestations délivrées tout comme le taux plus important de salariés de l'Etat - à la fois contribuables et bénéficiaires - rendent plus acceptables des augmentations modérées d'impôts et des baisses supportables des prestations. Alors que l'impôt est très mal perçu aux Etats-Unis, et que les prestations publiques - formation, santé - sont moins généreuses et de moins bonne qualité, si ce n'est pour les privilégiés. *jd*

Peter Lindert, *Growing Public. Social Spending and Economic Growth since the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, 2004.

ment une telle politique (voir encadré ci-contre).

Retour aux sources

Dans les années 1950, les ravages de la guerre étaient si visibles et présents que des valeurs comme celles de la reconstruction, de la réconciliation, de la solidarité avaient besoin de ce retour aux sources. Il n'est pas utopique de promouvoir des sociétés européennes d'intérêt général. «Des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.» Cinquante ans plus tard, l'idée garde toute sa force comme une idée neuve. *ag*

Article 3, lettre c, CECA

«Veiller à l'établissement des prix les plus bas dans des conditions telles qu'ils n'entraînent aucun relèvement corrélatif des prix pratiqués par les mêmes entreprises dans d'autres transactions ni de l'ensemble des prix dans une autre période, tout en permettant les amortissements nécessaires et en ménageant aux capitaux engagés des possibilités normales de rémunération.»

Commentaire

On remarque que la rémunération «normale» du capital est distincte de la course au profit, qu'elle intervient en troisième position de la ligne stratégique. Enfin à la lettre c est expressément citée «l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre.»

L'asile à la diète

Le flot des requérants d'asile a fondu de moitié. La nouvelle est réjouissante. Les structures d'accueil, y compris les effectifs du personnel, peuvent donc être redimensionnées dans les cantons. La Confédération, qui paie la facture, fera des économies. Christoph Blocher, qui veut rester le champion de la gestion parcimonieuse, entend diminuer encore la tâche des cantons. Actuellement, les requérants ne passent que quelques jours dans les centres fédéraux de premier accueil. Ils pourront y rester désormais pendant deux mois. En mettant la vitesse supérieure, deux tiers des cas pourraient être réglés dans les centres frontaliers. On éviterait ainsi leur transfert aléatoire dans les cantons et on réduirait les inconvénients évidents de la fédéralisation du problème des réfugiés. Mais la démarche n'est pas sans danger. Les centres fédéraux de premier accueil, comme celui de Vallorbe, ont le confort d'une caserne militaire moderne. Rien à redire pour un court séjour. Mais une promiscuité durable et en dortoir, de ressortissants de diverses ethnies peut poser de sérieux problèmes. Le maintien de l'ordre pourra s'avérer difficile dans une communauté d'une centaine de personnes souvent angoissées par l'incertitude de leur sort. Et le personnel d'encadrement n'a pas l'intention de devenir policier ou geôlier.

Autre difficulté en vue, une vague de requérants pourrait à nouveau atteindre la Suisse en cas de guerre ou de rébellion. Ce brusque afflux prendrait de court les cantons qui démobilisent leurs structures d'accueil. Le patron de Justice et Police compte sur l'armée qui, pendant les six premiers mois de la déferlante, prendrait en charge les requérants. Le département de Samuel Schmid a des doutes sur la capacité de ses troupes à faire face à une situation de crise. Mais qu'importe. La priorité, on le sait, va désormais aux économies. *at*